

BGer 6F 23/2016 vom 24. Oktober 2016

Bundesgericht, 2016-10-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6F_23_2016

FR: TF 6F 23/2016 du 24 octobre 2016

IT: TF 6F 23/2016 del 24 ottobre 2016

Regeste

Demande de révision de l'arrêt 6F_14/2016 rendu le 30 juin 2016 par le Tribunal fédéral |
Procédure pénale

Erwägungen

E. 1

Aux termes de l'arrêt 6F_14/2016 cité sous rubrique, le Tribunal fédéral a rejeté dans la mesure où elle était recevable la demande de révision formée le 18 mai 2016 par X._____, considérant que c'était à juste titre que le Tribunal fédéral n'était pas entré en matière sur les griefs et conclusions soulevés par le prénommé dans la procédure de recours 6B_255/2016, dès lors que ce dernier était dépourvu de la qualité pour recourir.

E. 2

X._____ dépose une demande de révision - assortie d'une demande d'assistance judiciaire - à l'encontre de l'arrêt 6F_14/2016. Invoquant l' art. 121 let . c LTF, il reproche au Tribunal fédéral de n'avoir statué sur aucune des conclusions figurant dans sa demande de révision du 18 mai 2016. La motivation de l'arrêt 6F_14/2016 était par conséquent insuffisante et constitutive selon lui d'une violation de son droit d'être entendu. Pour autant, le requérant ne se prévaut d'aucun motif de révision au sens des art. 121 ss LTF , de sorte que la présente demande de révision est irrecevable.

E. 3

Comme les conclusions de celle-ci étaient dépourvues de chance de succès, l'assistance judiciaire ne peut être accordée (art. 64 al. 1 LTF). Le requérant supporte les frais judiciaires (art. 66 al. 1 LTF), réduits afin de tenir compte de sa situation financière qui n'apparaît pas favorable.

E. 4

Au regard du caractère téméraire de la présente écriture, le requérant est formellement averti qu'il s'expose au prononcé d'une amende d'ordre de 2000 francs au plus, voire de 5000 francs en cas de récidive (cf. art. 33 al. 2 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.